L'Anarcho-syndicaliste

N°194 - Le numéro : 1,60 € **28 Mai 2016**

« ... Nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas : des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître, sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même... » Fernand Pelloutier – Lettre aux Anarchistes

Grèves pour le retrait ou grève jusqu'au retrait ?

Christophe Bitaud

Le mouvement social contre la loi Travail, qui se traduit par des grèves et des manifestations importantes, ne reflue pas malgré les semaines qui passent. Quelles leçons devons-nous en tirer ?

Avant toute chose, il s'agit d'un démenti cinglant à tous ceux qui voudraient reléguer la lutte des classes dans les poubelles de l'histoire. Ce qui ne veut pas dire pour autant que la situation soit simple, elle est, tout au contraire, pétrie de contradictions.

La classe ouvrière se mobilise pour la défense de ses droits mais elle se trouve confrontée à de multiples obstacles.
D'abord un gouvernement dont la seule réponse aux grévistes et manifestants est la répression policière et le mépris affiché ouvertement par les déclarations des Valls, Macron et consorts. Cette attitude est la résultante d'une situation historique. La cinquième République ne se situe même plus dans le cadre de la démocratie bourgeoise. Le gouvernement Hollande-Valls n'a plus aucune marge de manœuvre tant il est pieds et poings liés, soumis aux diktats de l'Union Européenne.

Nous avons maintes fois analysé la nature de ce monstre froid dans ces colonnes mais il n'est pas inutile d'y revenir même rapidement puisque la redondance est pédagogique.

L'Union Européenne est, à mes yeux, une résurgence du Saint Empire Romain Germanique qui concentre toutes les menaces.

Elle est cléricale. Sa doctrine économique est issue de la doctrine sociale de l'Eglise et peut se résumer en deux mots : subsidiarité et corporatisme.

Elle est totalitaire et antidémocratique. Notre camarade Alexandre Hébert parlait volontiers et à juste titre du quatrième Reich. L'histoire nous a démontré que la démocratie et l'empire étaient antinomiques. Tel est bien le cas lorsque des bureaucrates non élus imposent leurs lois aux parlements nationaux, tel est bien le cas lorsqu'un gouvernement, à la solde des commissaires européens, répond par la seule répression aux revendications des travailleurs.

Elle est antisociale et s'atèle à la destruction de toutes les conquêtes de la classe ouvrière (retraites, sécurité sociale, droit du travail...). C'est donc tout à fait logiquement que Moscovici, commissaire européen, exige le vote de la loi Travail en France. Cette loi Travail, combattue par la classe ouvrière et la jeunesse françaises, est la transcription fidèle des directives européennes. D'ailleurs, une loi très semblable est portée par le gouvernement belge et, les mêmes causes produisant les mêmes effets, est violemment contestée par les travailleurs belges.

S'il est dans l'ordre des choses que la classe ouvrière s'affronte à l'Etat bourgeois, on peut légitimement se poser la question des stratégies syndicales.
Passons sur les « syndicats » ouvertement liés au pouvoir tels la CFDT ou l'UNSA qui soutiennent la loi Travail.

../...

(Suite...)

Pourquoi la CGT-FO, la CGT, SUD et la FSU s'obstinent-elles à organiser des grèves « saute-moutons » ? Certains appareils syndicaux ne joueraient-ils pas la carte de l'accompagnement de « la réforme » tout en donnant l'impression de s'opposer ?

Certes, la grève générale ne se décrète pas. C'est là une leçon de l'histoire dont on peut néanmoins se demander si elle ne sert pas d'alibi à certains bureaucrates syndicaux. Le 31 mars, alors que la grève était à son point culminant, que plus d'un million de travailleurs avait battu le pavé de toutes les villes de France, n'était-il pas de la responsabilité des confédérations syndicales d'appeler les travailleurs à se réunir en assemblées générales pour discuter de la reconduction de la grève ?

En lieu et place, le Bureau confédéral de la CGT-FO a multiplié les contrefeux. Ce fut d'abord l'appel à l'organisation d'un référendum sur la loi Travail qui déporterait l'action syndicale sur un terrain politique particulièrement glissant. Dans la même logique, le secrétaire général de la CGT, Martinez, se veut législateur en proposant un « Code du Travail du XXIème siècle ». Puis germa, dans l'esprit fertile de brillants syndicalistes, l'idée lumineuse d'une votation dans les entreprises. Inutile de développer : votation- piège à cons.

Cette pusillanimité peut sans doute s'expliquer par l'appartenance des centrales syndicales à la Confédération Européenne des Syndicats (CES) qui n'est rien d'autre que le cheval de Troie de l'Union Européenne dans le mouvement ouvrier. Ceux qui auraient pu sincèrement en douter ne peuvent passer sous silence l'appui de la CES aux mesures d'austérité économique prises par le gouvernement grec, pour ne prendre que cet exemple. Il faut ouvrir le débat pour que les syndicats ouvriers quittent cette CES qui menace leur indépendance.

Malgré toutes ces manœuvres et la répression gouvernementale, malgré la désinformation des médias aux ordres, les grèves se multiplient : dans les transports, les raffineries de pétrole, les centrales nucléaires, les aéroports...

Les organisations syndicales ont décidé d'organiser une journée de grève avec manifestation nationale à Paris. Il y a fort à parier que certains envisagent cette journée comme un chant du cygne. Rien ne dit pour autant que la classe ouvrière en lutte ne s'emparera pas de l'occasion pour « déborder » les appareils.

Il faut en finir avec les journées d'action à répétition. Il n'y a pas d'autre issue que la grève générale, la grève jusqu'au retrait de la loi Travail.

Du Collectif brestois contre la loi Travail :

« Pas de négociation, pas de discussion avec le gouvernement des patrons !

Suite aux déclarations des leaders nationaux CGT et FO, le collectif brestois contre la loi travail s'interroge : **les grandes directions syndicales qui se montraient déterminées à obtenir le retrait de la loi travail, s'apprêteraient-elles finalement à négocier avec le gouvernement et le MEDEF ?** A abandonner, par exemple, la lutte contre le Compte Personnel d'Activité, qui est un futur fichier numérique de chaque salarié-es ?

Mailly (FO) et Martinez (CGT) manifestant *pour* le retrait de la loi travail…

Tirant profit de la lutte, c'est en fait leur place dans le « dialogue social » que les grandes directions syndicales défendent en se focalisant sur l'article 2.

Partout, la mobilisation contre la loi travail et son monde se développe. **Le Collectif brestois contre la loi travail appelle les syndiqué-es et les non-syndiqué-es, chômeurs et chômeuses, précaires à s'auto-organiser** pour une structuration du mouvement qui ne doit pas reposer uniquement sur les centrales syndicales et leur calendrier.

Déjà, une coordination nationale des collectifs en lutte se met en place. Dès à présent, organisons la lutte contre la loi travail et son monde au-delà de la journée d'action du 14 juin…

Ni amendable, ni négociable

Que la loi travail dégage !

Et qu'elle ne revienne jamais ! »

Mail : collectif.brestois @gmail.com

« L'ANARCHO-SYNDICALISTE »
19, rue de l'Etang Bernard – 44400 Rezé
Abonnement pour 20 n°s : 32 euros
Abonnement de soutien : 40 euros
Verser à : **Association des Groupes Fernand PELLOUTIER – N° CCP 9998 28D Nantes**
19, rue de l'Etang Bernard – 44400 Rezé
Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste
Fondateur de publication : Alexandre HEBERT
Directeur : Christophe BITAUD